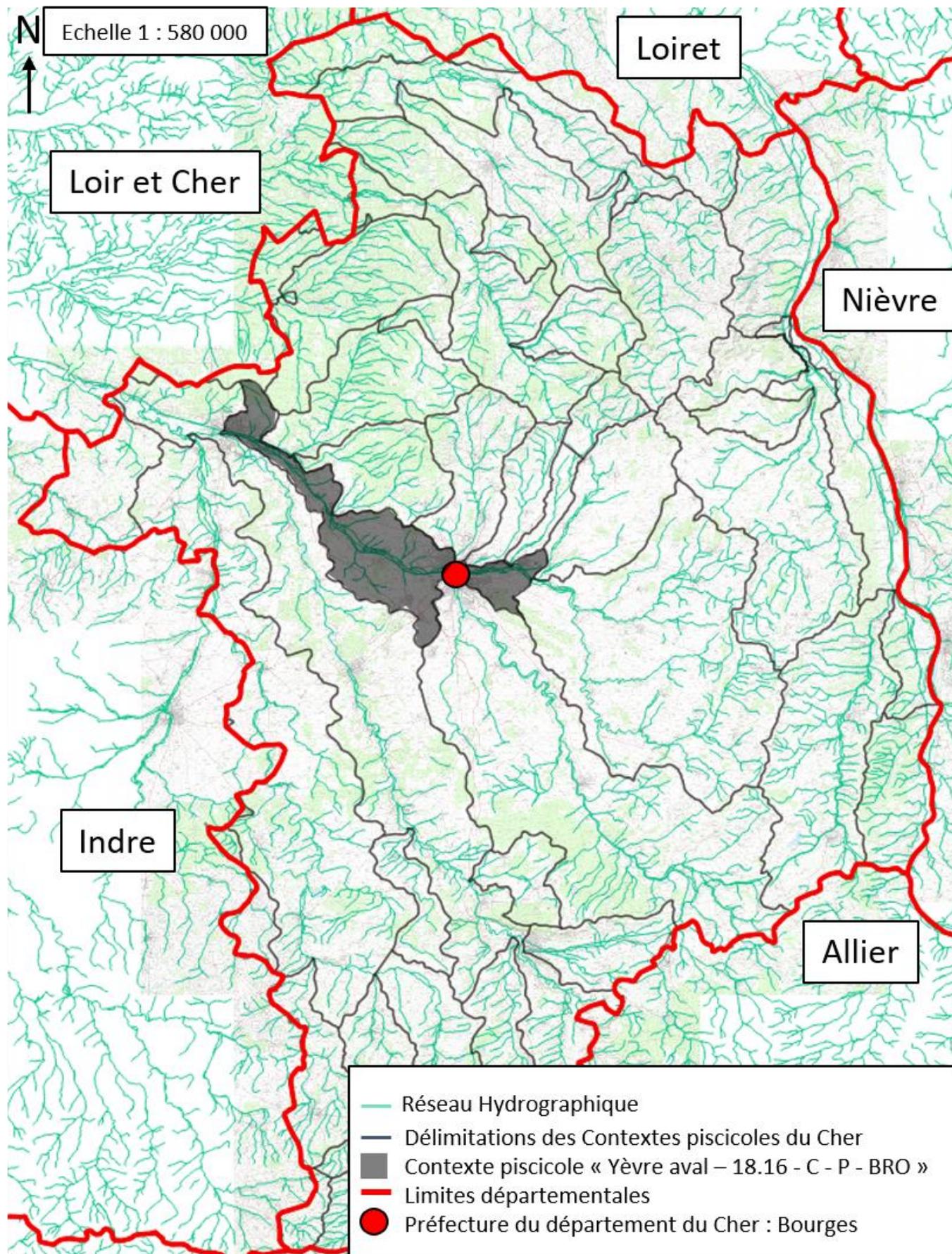


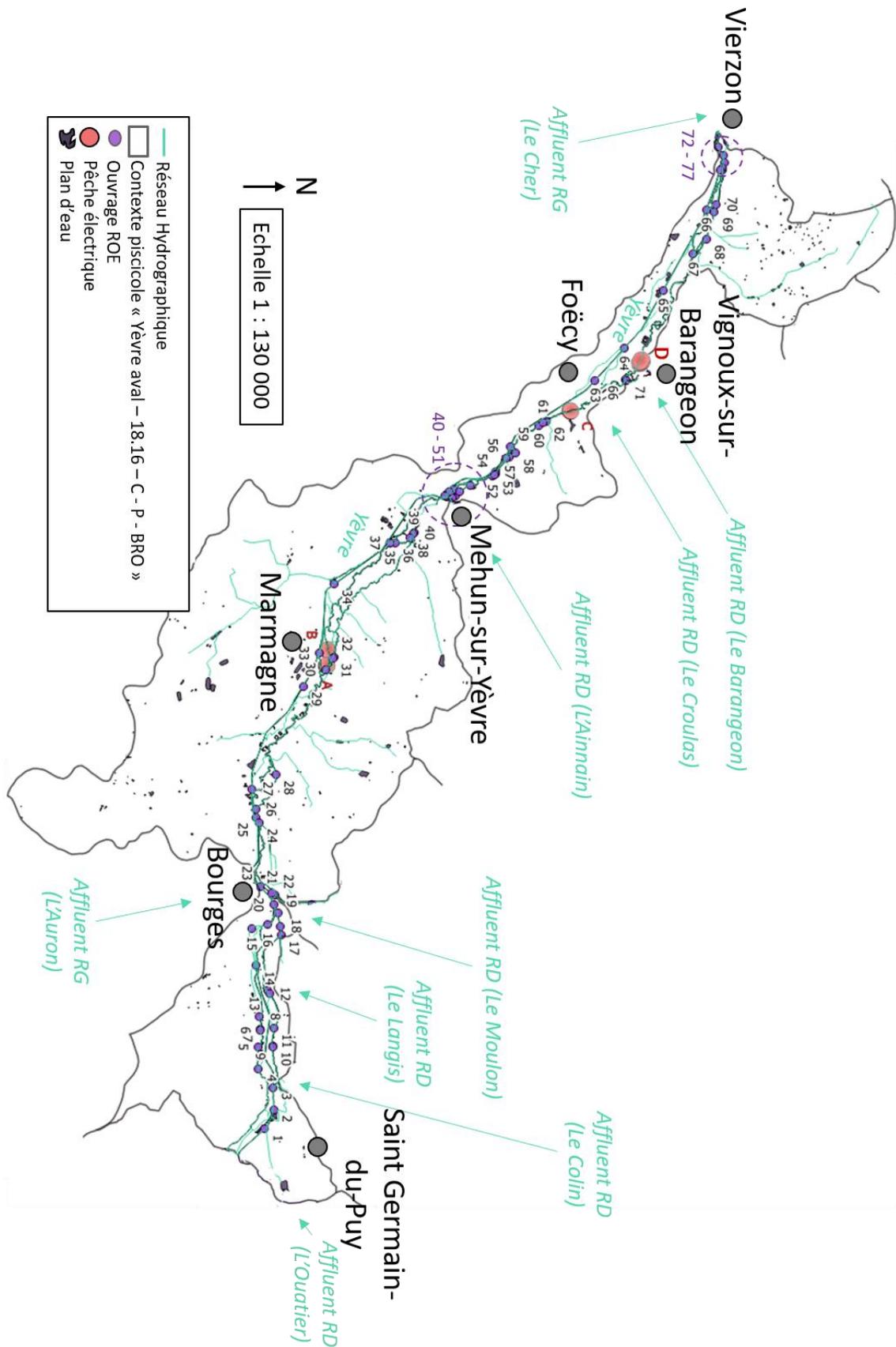


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II - Description générale



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18). (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Cette partie de l'Yèvre s'écoule dans la région naturelle de la Champagne Berrichonne, dans un environnement essentiellement agricole et urbain, au relief très peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au centre du département, ce contexte représente les secteurs médian et aval du cours d'eau qui prend sa source dans le département du Cher, au niveau de la commune de Gron. L'Yèvre est un affluent en rive droite de la rivière Le Cher avec lequel elle conflue au niveau de la commune de Vierzon. Au niveau de ce contexte piscicole, l'Yèvre reçoit les débits de l'Ouatier, du Colin, du Langis, de l'Auron, du Moulon, du Croulas, de l'Annain, et enfin du Barangeon.

L'Yèvre est un cours d'eau classé en deuxième catégorie piscicole.

Ce tronçon de l'Yèvre connaît historiquement des débits assez satisfaisant tout au long de l'année malgré l'existence de nombreux prélèvements d'eau pour différents usages, dont les besoins en eau du canal de Berry (à partir de l'aval de la commune de Bourges).

Il semble cependant que la partie amont de ce contexte (amont de la commune de Saint-Germain-du-Puy) connaisse des étiages plus sévères ces dernières années en ce qui concerne l'Yèvre et le « canal de dessèchement » (proches de la rupture d'écoulement). On a également pu constater en 2018 des assecs dans l'Yèverette (secteurs « fragmentés ») en assec selon le lien avec la nappe alluviale, depuis le barrage des « Trois Bondons » jusqu'en aval du « Moulin Rochy » / *Source : SIVY*.

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*).

Dans le périmètre de ce contexte ont été recensés 6 prélèvements industriels (dans les communes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Vierzon), 4 prélèvements agricoles en eaux superficielles (Yèvre), 4 prélèvements agricoles en eaux souterraines (dans la nappe du Malm* Cher et des Calcaires du Berry), et 3 prélèvements d'eau potable (commune de Vignoux-sur-Barangeon, Mehun-sur-Yèvre et Bourges) (*Source : AREA Berry / Etude d'impact DAUP 2017*).

Toutes les parcelles des communes de ce contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

En termes d'altérations, ce contexte pâtit essentiellement de la présence de très nombreux ouvrages infranchissables (surtout d'anciens ouvrages de moulins) qui perturbent fortement la continuité écologique de l'Yèvre en cloisonnant son cours dès la confluence avec le Cher au niveau du barrage de l'Abattoir à Vierzon. Il existe actuellement une microcentrale hydroélectrique dans ce contexte piscicole au lieu-dit « Les Forges » à Vierzon, ainsi que plusieurs projets, dont deux ont été autorisés en 2019 au niveau du barrage de l'Abattoir à Vierzon (confluence Cher-Yèvre) et du « Moulin Bablou » (commune de Mehun-sur-Yèvre, avec à chaque fois l'installation d'un système de franchissement piscicole).

N.B : Une passe à poissons associée à une microcentrale doit être installée sur le barrage de l'abattoir, mais un dispositif très restreint de suivi a été retenu (prise aléatoire de photos de poissons à l'entrée de la passe), qui ne permettra pas de juger efficacement de son fonctionnement, ce qui est regrettable car cet ouvrage cloisonne environ 1/3 de la surface du département du Cher notamment vis-à-vis de la colonisation de l'anguille, et impacte ainsi les contextes « affluents ».

Plusieurs secteurs hydrauliques complexes existent dans ce contexte piscicole, principalement au niveau des communes de Vierzon, Mehun-sur-Yèvre et Bourges (nombreux ouvrages et nombreux axes d'écoulements), liés à des usages variés, qui rendent parfois le rétablissement de la continuité écologique très complexe.

La partie de ce contexte située en amont du secteur de la confluence avec le Moulon (commune de Bourges) est caractérisée par la présence de plusieurs bras qui drainent d'anciennes zones humides marécageuses très vastes. L'aménagement, la gestion, et l'exploitation des écoulements dans cette partie du Val d'Yèvre a débuté il y a plusieurs siècles (époque gallo-romaine probablement) et s'est poursuivi jusqu'à nos jours, ce qui explique la présence d'un « canal de dessèchement » dans le fond de la Vallée, et

de nombreux bras « secondaires » (Yèvre, Yèverette, Voiselle, Faux-Pallouet ...), ainsi que de nombreux anciens ouvrages liés notamment à des moulins. Un linéaire important de ces différents axes d'écoulement présente donc des caractéristiques de cours d'eau recalibré (tracé à tendance rectiligne, faible diversité d'habitats et d'écoulement ...), mais certains tronçons connaissent actuellement un phénomène de « renaturalisation » car la puissance des écoulements semble suffisante pour mobiliser assez facilement les nombreux sédiments calcaires grossiers présents dans les sols.

Au niveau de la commune de Bourges, il existe plusieurs secteurs de marais aménagés, dont le plus vaste est connu sous le nom de « marais de Bourges » (et « marais de la Voiselle »). Ces « marais de Bourges », qui ont été classés en 2013 au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites naturels, représentent une superficie d'environ 130 hectares, et sont divisés en « marais du haut » et « marais du bas ». Les « marais du haut » sont assimilables à un plan d'eau en barrage de l'Yèvre (digue d'Yèvre, 1500 mètres linéaire environ / régulation du niveau d'eau au niveau du barrage dit des « Quatres Pelles ») divisé en une multitude de petites parcelles terrestres séparées par des chenaux plus ou moins « coulants ». Les « marais du bas » sont alimentés par les autres écoulements présents dans le Val d'Yèvre : la Voiselle (constituée par le canal de dessèchement), l'Yèverette, et le Faux-Pallouet. Un système hydraulique complexe permet d'alimenter plus ou moins ces différents écoulements, en amont et au sein des marais de Bourges.

La partie située en aval de Bourges présente également différents axes d'écoulement plus ou moins actifs selon les débits dans plusieurs secteurs (de Saint-Doulchard à Mehun-sur-Yèvre / commune de Vierzon) dont l'origine est probablement liée aux nombreux anciens moulins. Cette partie de l'Yèvre est également caractérisée par la présence d'un espace de mobilité globalement assez bien préservé. Les seules contraintes ponctuelles semblent être les ouvrages sur cours d'eau, le canal de Berry, et l'autoroute.

En ce qui concerne les espèces invasives on trouve historiquement des écrevisses américaines, et plus récemment des écrevisses de Louisiane dans les marais de Bourges, ainsi que dans le canal de Berry en aval de la commune de Foëcy (*Source : AFB, FD18, 2011*). La jussie et le myriophille du Brésil ont envahi les marais de Bourges au début des années 2000, puis se sont répandus dans l'Yèvre jusqu'à Vierzon, et enfin dans le Cher. En partie gérée dans les marais de Bourges, la jussie est surtout à surveiller dans le val d'Yèvre où elle pourrait perturber le fonctionnement des annexes hydrauliques (accélération de la vitesse de fermeture des frayères à poissons phytophiles).

Au niveau piscicole, ce contexte est essentiellement cyprinicole, avec le brochet comme espèce repère. On retrouve des frayères à brochets en majorité fonctionnelles dans l'ensemble du contexte. Cependant, si le régime thermique de l'Yèvre mesuré dans le secteur aval de ce contexte ne satisfait pas de manière idéale les besoins de la truite fario, espèce particulièrement sensible à ce facteur (préférendum thermique : 4°C à 19°C), il existe des secteurs localisés en amont du contexte où elles semblent présentes de manière naturelle (*Source : SIVY*).

Ce contexte, malgré la présence de très nombreux ouvrages qui perturbent ou interdisent la continuité écologique, peut être considéré conforme vis-à-vis de l'espèce repère (brochet) du fait d'une morphologie des lits mineurs (plusieurs bras) globalement assez bien préservée, de la présence de nombreux sites de reproduction du brochet tout au long de son cours, et de débits assez satisfaisants tout au long de l'année. Malgré tout, il est considéré comme étant perturbé en ce qui concerne la continuité écologique vis-à-vis de l'espèce cible qu'est l'anguille du fait d'un cloisonnement très important de l'axe principal, et ce dès la confluence avec le Cher (Barrage de l'abattoir, commune de Vierzon).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

*"Cette nappe est directement en interaction avec les cours d'eau du bassin versant qui subissent de forts étiages" (*Source : AREA Berry / Etude d'impact DAUP 2017*).

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	En aval de la confluence avec l'Ouatier (Coordonnées XY : 662190, 6664652 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Centre de Vierzon « l'Île Marie » (Coordonnées XY : 628637, 6680313 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	Le ru de « la Californie » (Rive Droite ; 2 km) Le Grand Canal de dessèchement (Rive Gauche ; 5,6 km) La Voiselle / Faux Pallouet (Rive Gauche ; 3,7 km) L'Yèvrette (Rive Gauche ; 13,4 km) Rivière du moulin d'Ouzy (Rive Droite ; 2,2 km) Le Reulé (Rive Droite ; 2,7 km) Ru de « la Contale » (Rive Droite ; 6,3 km) Le ru du « Mouron » (Rive Droite ; 2,1 km) Le ru des « Landes » (Rive Droite ; 1,6 km) La Clairerie (Rive Droite ; 5,7 km) Les Gaillards (Rive Droite ; 4,5 km) Le ru de « la Fringale » (Rive Droite ; ,8 km) Le ru de « Cayenne » (Rive Droite ; 2,8 km) Le Lunery (Rive Droite ; 6,2 km) Le ru de « la croix d'en Bas » (Rive Droite ; 1,5 km) Nombreux bras secondaires (Source : BD TOPO Carthage)
	Affluents d'autres contextes adjacents	Le Colin (Rive droite ; 29,1 km) Le Langis (Rive Droite ; 18,8 km) Le Moulon (Rive Droite ; 23 ,4 km) L'Ainnain (Rive Droite ; 15,3 km) Canal de Vernusse (Rive Droite ; 1,1 km) Le Barangeon (Rive Droite ; 41,5 km) (Source : BD TOPO Carthage)
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	L'Yèvre aval : 54,8 km

			(Source : BD Carthage)
		Linéaire total	L'Yèvre aval et affluents : 113,5 km (Source : BD Carthage)
Plans d'eau		Présence : ~ 336 plans d'eau (123 ha) - 1 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,6 % (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)	
Surface contexte / bassin versant		Surface du contexte : 203 km ² Surface totale du bassin versant « Yèvre » : 1191 km ² Le contexte représente 17 % du BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)	
Débit (cours principal)		L'Yèvre à Foëcy (Source : Banque HYDRO 2017) ND	
	Naturelle	Altitude amont	135 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	100 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
	0,6 ‰		
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE61136 Barrage de l'ancien moulin de Saint Germain : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable) 2) ROE81588 Radier de pont des Chézeau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable) 3) ROE73807 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Rabot) : absence de passe-à-poissons 4) ROE73800 Seuil mobile de Plamesouris : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 0,8 mètres (peu franchissable) 5) ROE73792 Souaires – Ferme de la Scierie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,3 mètres (franchissable) 6) ROE73804 Vanne de décharge du Moulin de la Grange : absence de passe-à-poissons 7) ROE73803 Ancien Moulin de la Grange : absence de passe-à-poissons 8) ROE73806 Seuil de la Folie Baton : absence de passe-à-poissons 9) ROE73808 Déversoir de l'ancien Moulin Rabot :

absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (peu franchissable)

- 10) ROE41478 Moulin Rabot Fenestray : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable)
- 11) ROE41473 Barrage de prise d'eau du Moulin de Chappe : absence de passe-à-poissons
- 12) ROE81587 Déversoir de l'ancien Moulin de Chappe : absence de passe-à-poissons
- 13) ROE41468 Ancien Moulin de Chappe : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,2 mètres (infranchissable)
- 14) ROE27967 Barrage déversoir du Moulin de Voiselle : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (infranchissable)
- 15) ROE58578 Entrée du passage souterrain de l'Yèverette : absence de passe-à-poissons
- 16) ROE19760 Ancien Moulin de Voiselle : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable)
- 17) ROE41463 Barrage des 4 pelles : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 3 mètres (infranchissable)
- 18) ROE27965 Vanne de l'ancien Moulin Leroy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable)
- 19) ROE27962 Barrage de l'Hopital Général : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable)
- 20) ROE27964 Barrage du plan d'eau des Prés Fichaux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable)
- 21) ROE27960 Vanne de décharge du Moulin de Saint-Sulpice vers le Moulon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable)
- 22) ROE27959 Déversoir de l'Yèvre vers le Moulon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (peu franchissable) (Dérasé lors d'une crue en 2016, axe principal par rapport à St-Sulpice / Source : SIVY)
- 23) ROE27958 Barrage du Moulin de Saint-Sulpice : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 24) ROE27957 Barrage de l'ancien Moulin Batard : absence de passe-à-poissons
- 25) ROE13543 Ancien Moulin Batard : absence de passe-

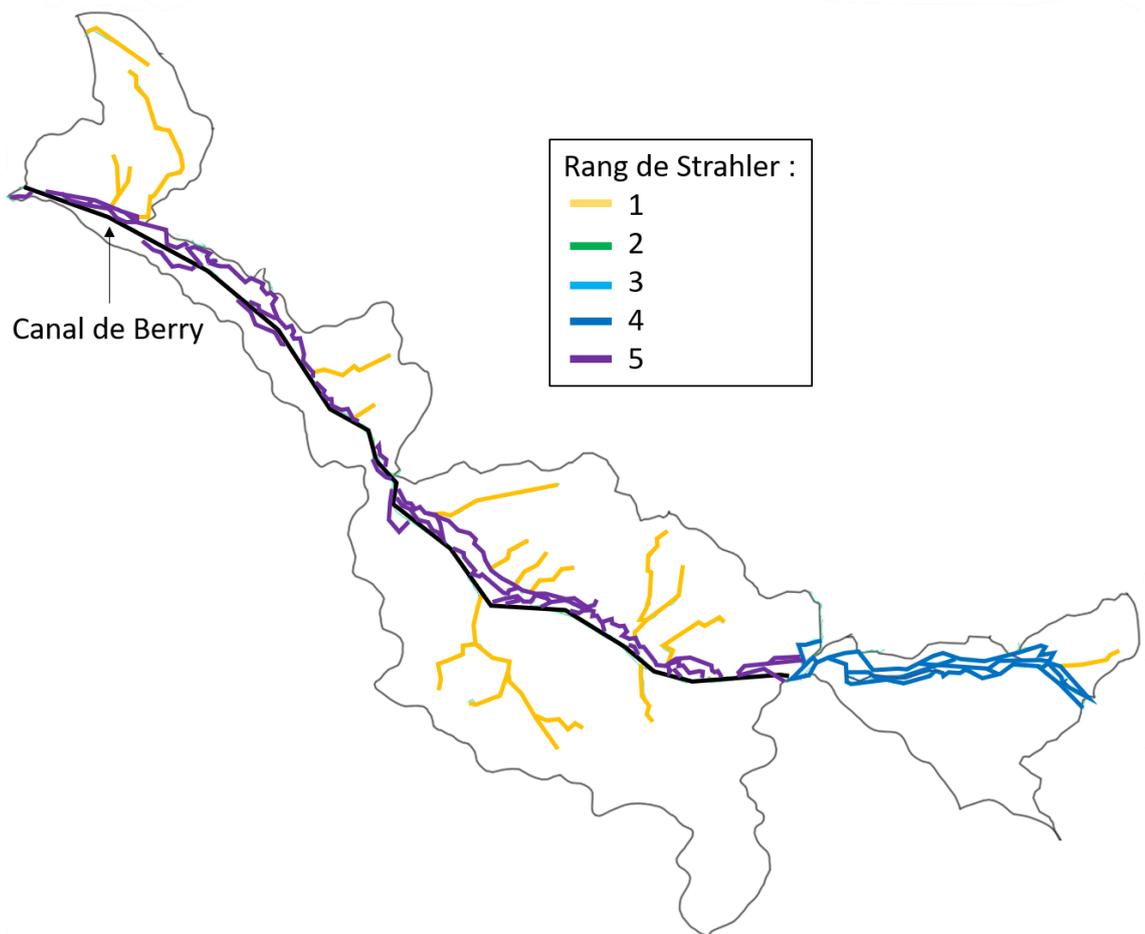
à-poissons, hauteur de chute de 0,8 mètres (peu franchissable)

- 26) ROE27968 Barrage de l'ancien Moulin d'Ouzy : absence de passe-à-poissons
- 27) ROE59348 Ancienne écluse de Pierrelay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,1 mètres (infranchissable)
- 28) ROE27969 Ancien Moulin d'Ouzy (obsolète) : absence de passe-à-poissons
- 29) ROE73721 Ancienne écluse des Bulles : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,65 mètres (infranchissable)
- 30) ROE30775 Déversoir de l'ancien Moulin de Berry : absence de passe-à-poissons
- 31) ROE30774 Ancienne passe marinière du Moulin de Berry : absence de passe-à-poissons
- 32) ROE30773 Ancien Moulin de Berry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable)
- 33) ROE30777 Barrage du pont de la D160 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,3 mètres (infranchissable)
- 34) ROE73722 Ancienne écluse de Saint Aubin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,4 mètres (infranchissable)
- 35) ROE30790 Ancien Moulin de Beauvoir : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable)
- 36) ROE30791 Déversoir de l'ancien Moulin de Beauvoir : absence de passe-à-poissons
- 37) ROE30792 Vanne de décharge du Moulin de Beauvoir : absence de passe-à-poissons
- 38) ROE30710 Déversoir de l'ancien Moulin de Barmont : absence de passe-à-poissons
- 39) ROE30795 Vanne de décharge du Moulin de Barmont : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,8 mètres (peu franchissable)
- 40) ROE30793 Moulin de Barmont : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (peu franchissable)
- 41) ROE39148 Barrage de la Laiterie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,2 mètres (infranchissable)
- 42) ROE39150 moulin de Préaux : absence de passe-à-poissons

- 43) ROE39151 Barrage de Glacis : rivière de contournement, hauteur de chute de 1,5 mètres (peu franchissable)
- 44) ROE39152 Ancien Moulin des Ponts : absence de passe-à-poissons
- 45) ROE39153 Anciens Grands Moulins : absence de passe-à-poissons
- 46) ROE39155 Vanne de décharge des Grands moulins : absence de passe-à-poissons
- 47) ROE39159 Radier de barrage de la Laiterie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,3 mètres (infranchissable)
- 48) ROE39166 Ancienne passe marinière de l'ancien Moulin des Ponts : absence de passe-à-poissons
- 49) ROE39180 Ancien Moulin de la Brune : absence de passe-à-poissons
- 50) ROE73734 Ancienne écluse de Reussy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,3 mètres (infranchissable)
- 51) ROE73735 Déversoir du bief du Canal de Berry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,75 mètres (infranchissable)
- 52) ROE39145 Ancienne passe marinière du Moulin de Crécy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,2 mètres (infranchissable) (Dérasé lors d'une crue en 2014, franchissable / source : SIVY)
- 53) ROE84713 Vanne de décharge du Moulin de Crécy : absence de passe-à-poissons (Dérasé lors d'une crue en 2014, franchissable / source : SIVY)
- 54) ROE39144 Vanne de décharge du Moulin de Crécy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,2 mètres (infranchissable) (Dérasé lors d'une crue en 2014, franchissable / source : SIVY)
- 55) ROE37924 Ancien Moulin de Crécy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable) (Dérasé lors d'une crue en 2014, franchissable / source : SIVY)
- 56) ROE39181 Barrage de la prise d'eau du Moulin de Chancenay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable)
- 57) ROE39147 Vanne de décharge du Moulin de Chancenay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable)
- 58) ROE39146 Moulin de Chancenay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable)

- 59) ROE73733 Ancienne écluse de la Mairie : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,5 mètres (infranchissable)
- 60) ROE39183 Ancienne passe marinière du Moulin de Bablou : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable) (projet de passe à poisson + microcentrale hydroélectrique en 2019)
- 61) ROE39184 Vanne de décharge du Moulin Bablou : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable)
- 62) ROE39182 Moulin de Bablou : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,1 mètres (infranchissable)
- 63) ROE73732 Ancienne écluse de Foëcy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,5 mètres (infranchissable)
- 64) ROE73731 Ancienne écluse de Dalvet : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,45 mètres (infranchissable)
- 65) ROE73730 Ancienne écluse de Givry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 66) ROE73729 Ecluse de Varennes : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable)
- ROE39185 Ancien barrage du Moulin de la Vernusse : absence de passe-à-poissons
- 67) ROE10739 Barrage de la prise d'eau de la microcentrale des Forges : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,8 mètres (infranchissable)
- 68) ROE39188 Barrage des Bourbiers / microcentrale des Forges : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,2 mètres (infranchissable)
- 69) ROE62625 Seuil centre-ville de Vierzon : absence de passe-à-poissons
- 70) ROE62626 Seuil centre-ville de Vierzon : absence de passe-à-poissons
- 71) ROE62624 Prise d'eau du Moulin de la Vernusse : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable)
- 72) ROE73728 Ecluse de Vierzon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable)
- 73) ROE40997 Ancien barrage du Moulin de la Ville : rampe, hauteur de chute de 0,5 mètres

		<p>(franchissable)</p> <p>74) ROE41005 Ancienne passe marinière du Moulin de la Ville : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,4 mètres (peu franchissable)</p> <p>75) ROE10712 Ancien Moulin de la Ville : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,5 mètres (peu franchissable)</p> <p>76) ROE41164 Entrée de la prise d'eau du Canal de Berry : absence de passe-à-poissons</p> <p>77) ROE10691 Barrage de l'Abattoir : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 5 mètres (infranchissable) (projet autorisé de passe à poisson + microcentrale hydroélectrique en 2019)</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
		<p>Hauteur cumulée référencée</p> <p>HC ~ 72,65 mètres</p>
		<p>NC (nombreux bras secondaires)</p>
	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>	<p>Taux d'Etagement : 207,5 % (Catégorie 6 / très mauvais / attention : nombreux bras secondaires parfois pourvus d'ouvrages) Taux de Fractionnement : 0.13 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 0,7 km</p>

<p>Rang de Strahler</p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p>Géologie</p>	<p>Couche de Jurassique supérieur (Malm) sur la partie Est du contexte, de Moulins-sur-Yèvre à Marmagne (Calcaire et marne).</p> <p>Couche de l'Eocène sur la partie médiane du contexte, de Marmagne à Vignoux-sur-Barangeon (sables, argiles, grès et calcaires lacustres).</p> <p>Couche du Tertiaire sur le contexte, de Vignoux-sur-Barangeon à Vierzon via l'altération de la couche du Crétacé (Argiles légères avec silex provenant de la craie).</p> <p>Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents).</p> <p>(Source : BRGM)</p>
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Bourges : STEP/STEU 105000 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1988. Rejet de STEP/STEU dans l'Yèvre.</p> <p>Saint Doulchard : STEP/STEU 60 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Filtres plantés 2008. Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau de Reculé (affluent de l'Yèvre).</p> <p>Berry Bouy : STEP/STEU 1000 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1995. Rejet de STEP/STEU dans l'Yèvre.</p> <p>Foëcy : STEP/STEU 1600 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1974. Rejet de STEP/STEU dans l'Yèvre.</p>

Mehun-sur-Yèvre : STEP/STEU 9200 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1968.
Rejet de STEP/STEU dans l'Yèvre.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

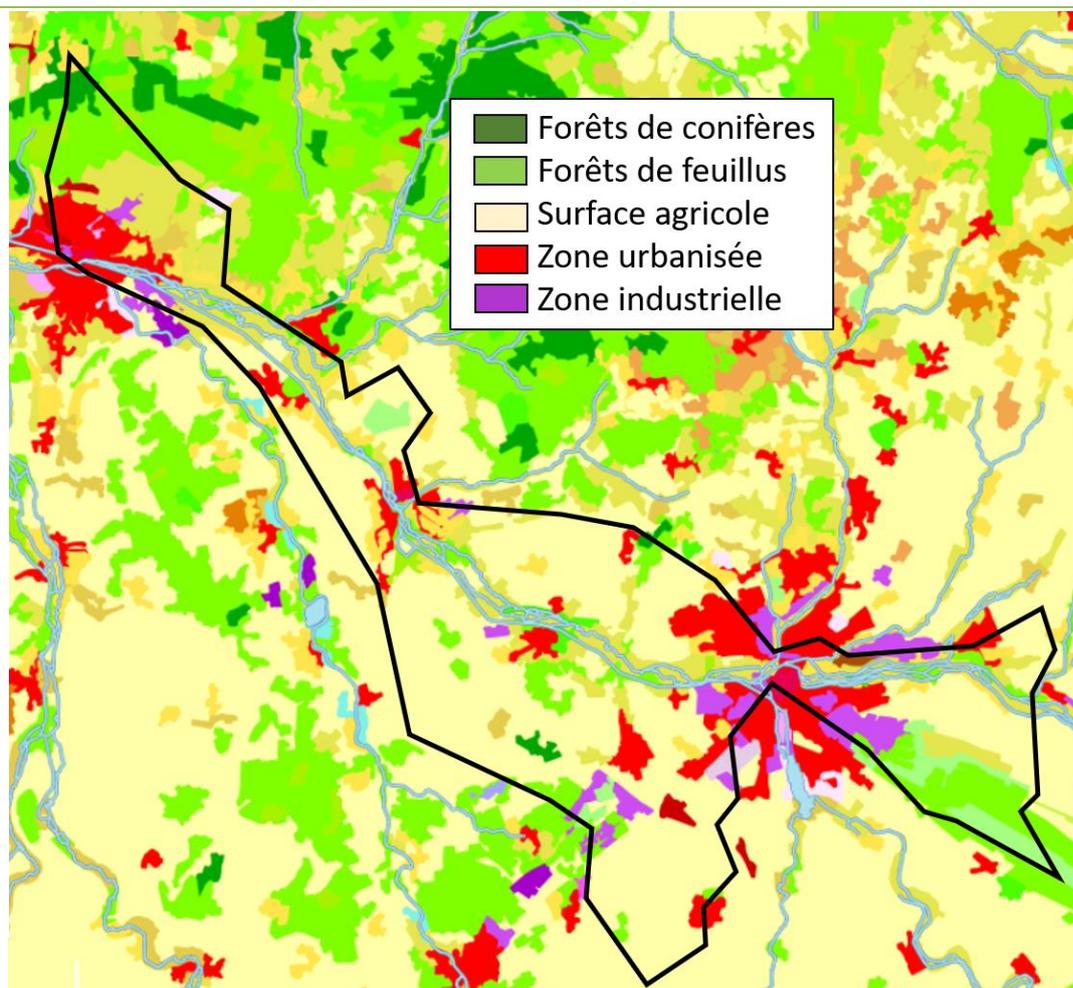
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> (Source : DGCL).

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)

Occupation du sol



L'ensemble du contexte est situé en zone agricole, avec des zones urbaines/industrielles conséquentes (Bourges, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Mehun-sur-Yèvre, Vierzon) (Source : BD Corine Land Cover).

Industrie

« Nexter Systems SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Traitement de surface (fabrication armes et munitions) à Bourges (SIREN 379706344) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« Blanchisserie Inter GIP Hospitalière Bourges-Vierzon » Soumis à redevance rejet 2015
Industrie textile (blanchisserie, lavage du linge et teinture en gros) à Bourges (SIREN

130004336) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, alogènes organiques adsorbables (AOX), SELSS, métaux toxiques, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

« Ideal Chrome » Soumis à redevance rejet 2015

Traitement de surface (traitement et revêtement de métaux/matières plastiques, utilisation du zinc, chrome, fluorure, phosphore...) à Bourges (SIREN 401538772) : rejet dans les eaux de surface (MES, métaux toxiques, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

« Centre hospitalier Jacques Cœur » Soumis à redevance rejet 2015

Activités hospitalières à Bourges (SIREN 261800072) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, alogènes organiques adsorbables (AOX), SELSS, métaux toxiques, matières inhibitrices, oxydes d'azotes et impact sur la DCO et la DBO5).

« Thyssen Materials France SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Activités mécaniques (commerce en gros de minerais, chaudronnerie) à Bourges (SIREN 562068155) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, oxydes d'azotes, métaux toxiques, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« Georges Monin SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Industrie de boissons non-alcoolisées (production de boissons et conditionnement) à Bourges (SIREN 573721370) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« FFDM Pneumat SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Activités mécaniques (fabrication de matériaux médico-chirurgical et dentaire) à Bourges (SIREN 723720140) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, métaux toxiques et impact sur la DCO et la DBO5).

« Centre hospitalier Georges Sand SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Activités hospitalières à Bourges (SIREN 261803654) : rejet dans les eaux de surface (MES, nitrate réductase, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

« MBDA France SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Traitement de surface (traitement et revêtement de métaux/matières plastiques, utilisation du zinc, chrome, fluorure, phosphore, cadmium, nickel, décapage d'aluminium/acier, chaudronnerie...) à Bourges (SIREN 378168470) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, oxydes d'azotes, métaux toxiques et impact sur la DCO et la DBO5).

« Puigrenier SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Transformation de produit d'origine animale (transformation, conservation de viande de boucherie, salaisons, découpe et conditionnement de viande) à Bourges (SIREN 327852596) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« Nexans France SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Traitement de surface (fabrication de fils et câbles électriques/électroniques) à Mehun-sur-Yèvre (SIREN 428593230) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, oxydes d'azotes, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

« Pillivuyt SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Industrie céramique à Mehun-sur-Yèvre (SIREN 440717874) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques et impact sur la DCO et la DBO5).

« Hôpital Privé Guillaume de Varye SAS » Soumis à redevance rejet 2015

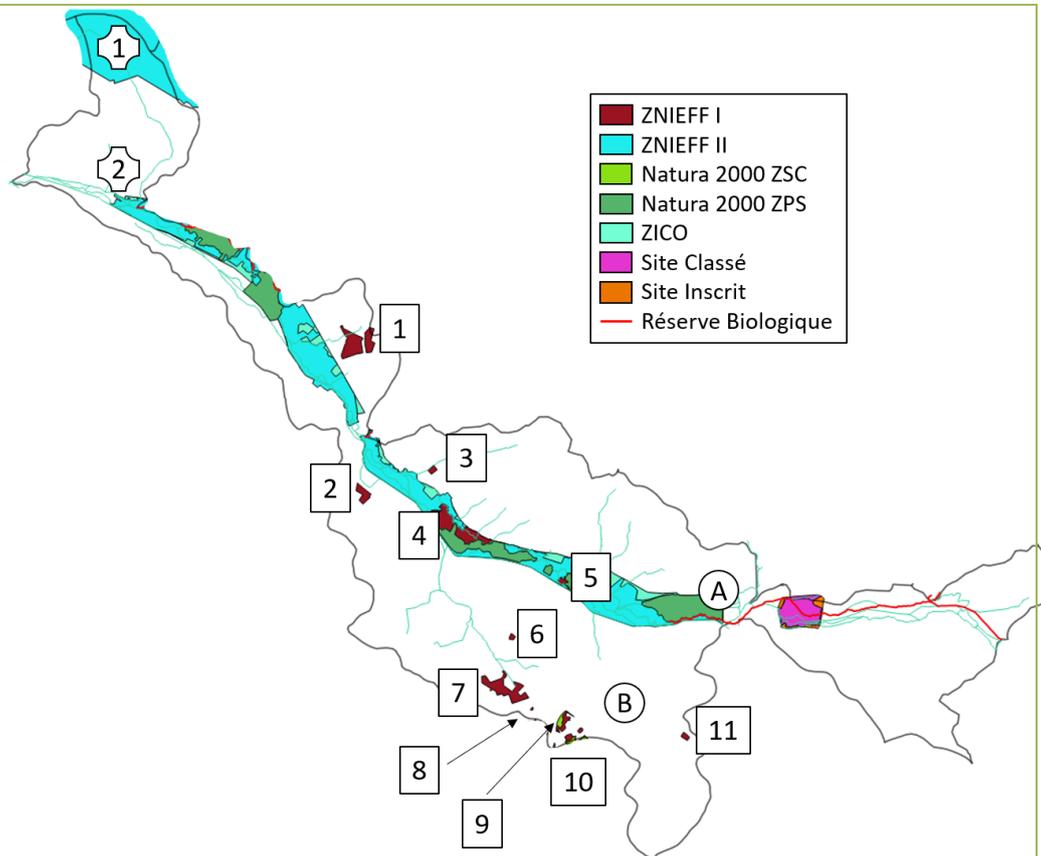
Acitivités hospitalières à Saint-Doulchard (SIREN 653720466) : rejet dans les eaux de surface (MES, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« Manufacture française de pneumatiques Michelin SAS » Soumis à redevance rejet 2015

	<p>Industrie du caoutchouc (fabrication et rechapage de pneumatique) à Saint-Doulchard (SIREN 855200507) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« KOYO Bearing Vierzon Maromme SAS » Soumis à redevance rejet 2015 Traitement de surface (fabrication d'engrenages et d'organes mécanique de transmission) à Vierzon (SIREN 517720116) : rejet dans les eaux de surface (MES, nitrate réductase, Métaux toxiques et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« Parker Hannifin Manufacturing France SAS » Soumis à redevance rejet 2015 Traitement de surface (fabrication équipement hydraulique et pneumatique) à Vierzon (SIREN 523394724) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, oxydes d'azotes et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« Usine du Vieux Domaine » Soumis à redevance rejet 2015 Traitement de l'eau à Vierzon (SIREN 211802798) : rejet dans les eaux de surface (MES).</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</p>	
Statut foncier	Non domanial (privé)	
Mesures réglementaires de protection	L.214-17 Liste 1	<p>Ensemble des cours d'eau du contexte. 6141 et 6142. « L'Yèvre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	L.214-17 Liste 2	<p>Ensemble des cours d'eau du contexte. 832 et 833. « L'Yèvre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	Décret Frayères	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « l'Yèvre de la confluence avec l'Ouatier jusqu'à la confluence avec le Moulon » - Liste 1 Frayères poissons « l'Yèvre de la confluence avec le Moulon jusqu'à la confluence avec l'Annain » - Liste 1 Frayères poissons « l'Yèvre de la confluence avec l'Annain jusqu'à la confluence avec le Cher » - Liste 1 Frayères poissons « le Lunery » - Liste 2 Frayères poissons « l'Yèvre de la confluence avec l'Airain jusqu'à la confluence avec l'Auron » - Liste 2 Frayères poissons « l'Yèvre de la confluence avec l'Auron jusqu'à la confluence avec le Cher » - Liste 2 Frayères poissons « l'Yèverette » - Liste 2 Frayères poissons « le ru de Marmagne (ru de Cors) » <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>

Autres

...



- Natura 2000 :
 - A) « Vallée de l'Yèvre »
 - B) « Coteaux, bois et marais calcaires de la champagne berrichonne »
- ZNIEFF I :
 - 1) « Prairie de Cayenne »
 - 2) « Marais des Petées »
 - 3) « Prairie de la Plaine des Dages »
 - 4) « Prairie du Forceron et du Sattnat »
 - 5) « Prairie de Luet »
 - 6) « Prairies humides des brosses »
 - 7) « Forêt de la lande Rouge »
 - 8) « Pelouses et ourlets des bordes et du Puits d'Ignoux »
 - 9) « Pelouses des carrières de la Chapelle-Saint-Ursin »
 - 10) « Pelouses de Chaumes du Verniller »
 - 11) « Cavités d'hibernation à chiroptères de la carrière du vallon de Bourges »
- ZNIEFF II :
 - 1) « Forêt domaniale de Vierzon-Vouzeron »
 - 2) « Vallée de l'Yèvre de Bourges à Vierzon »
- ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) : « Vallée de l'Yèvre » (présence du Râle de Genêts).
- Site Inscrit : « Les Abords des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle »
- Site Classé : « Marais de l'Yèvre et de la Voiselle »
- Réserve Biologique N°260 : l'Yèvre depuis Osmoy jusqu'à la confluence avec le Cher.

- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

	(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Yèvre-Auron (Mise en oeuvre)
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPMA Bourges « le Martin pêcheur du Berry » - AAPPMA Marmagne « la Tanche » - AAPPMA Mehun-sur-Yèvre « le Gardon mehunois » - AAPPMA Foëcy « la Brème » - AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le Vairon » - AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais » (Source : federationpeche18.fr) <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre
Enjeux PLAGEPOMI	Anguille : L'Yèvre de la confluence avec le Cher jusqu'à l'entrée des marais de Bourges. (Source : SDAGE Loire-Bretagne)
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Yèvre » 2016 - 2020

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0315b	L'Yèvre depuis Osmoy jusqu'à la confluence avec le Cher	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Moyen (2015) Station 04067000 Yèvre à Bourges Bon (2016) Station 04067200 Yèvre à Foëcy	ND (2016) Station 04068270 Yèvre à Bourges Bon (2016) Station 04067200 Yèvre à Foëcy

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Bouvière (BOU), Vandoise (VAN), Truite fario (amont du contexte)
Etat fonctionnel	Très Perturbé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone intermédiaire à Brèmes
Biocénotypes	B8 actuel (Source : PDPG 2002) B6-7 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, VAI, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI , VAN, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL , CCO, BRE, ROT, BBG, SIL, ANG (Source : Pêche FDAAMMPA18)
Peuplement théorique	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR, CCO, SAN, BRB, BRE, GRE, PES , ROT, PCH, SIL, ANG
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG) (Source : SDAGE Loire-Bretagne / Pêche FDAAPPMA)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses de Louisiane (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Silure (SIL), Perche Soleil (PES) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Fontaine de Nohan » (Marmagne) / L'Yèvre (FRGR0315b)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	BRO	Pêche de recherche d'espèce
B « Moulin de Berry » (Marmagne) / L'Yèvre (FRGR0315b)	2014	IPR = 17,54 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, CHE, GOU, HOT, BAF, VAN, BOU, BRO, PER, GAR, ABL, BRB, BRE, ANG	Pêche complète
C « Les Varennes » (Foëcy) / L'Yèvre (FRGR0315b)	2014	IPR = 8,73 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, VAI, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, CCO, BRE, ROT, SIL	Pêche complète

(Foëcy) / L'Yèvre (FRGR0315b)	2015	IPR = 11,91 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
	2013	IPR = 11,17 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
	2011	IPR = 23,43 « Bon Médiocre » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
D « Frayère des Bourdelets » (Vignoux-sur- Barangeon) / l'Yèvre (FRGR0315b)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	BOU, GAR, ROT, BBG	Pêche de recherche d'espèce
	2016	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	BRO, PER, GAR, TAN, ABL, PSR, ROT	

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de l'Yèvre, dans sa partie médiane, montre un peuplement piscicole en adéquation avec la classe biotypologique. Ainsi, on note la présence d'une bonne densité des espèces cyprinicoles et du brochet. C'est donc un contexte avec une population piscicole peu perturbée, hormis en ce qui concerne l'anguille (perturbation importante de la continuité écologique dès la confluence avec le Cher).

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
(Bourges) / L'Yèvre (FRGR0315b)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		18				16	
	IBMR							
	IBD		14				11,5	
(Foëcy) / L'Yèvre (FRGR0315b)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Bon	Bon		Bon	Bon	Bon	Bon

MES / Turbidité							
Bilan O2							
Nutriments							
Acidification							
Température							
IBGN							
IBMR		8,4		7,6		8,7	8,4
IBD	15,8	14,6	14,6	15,8	16	16	14,7

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : $\leq 0^\circ\text{C}$
- Limite létale supérieure : $\geq 25^\circ\text{C}$
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C

Les Bourdelets (Foëcy)



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Les Bourdelets / proche du canal de Vernusse » (Foëcy) / L'Yèvre (FRGR0315b)	Tmj min					4,40			
	Tmj max					24,20			
	Tmp					12,95			
	Tm30j max					21,72			
	%j Tmj 4-19					85			
	%j Tmj <4					0			
	%j Tmj >19					15			

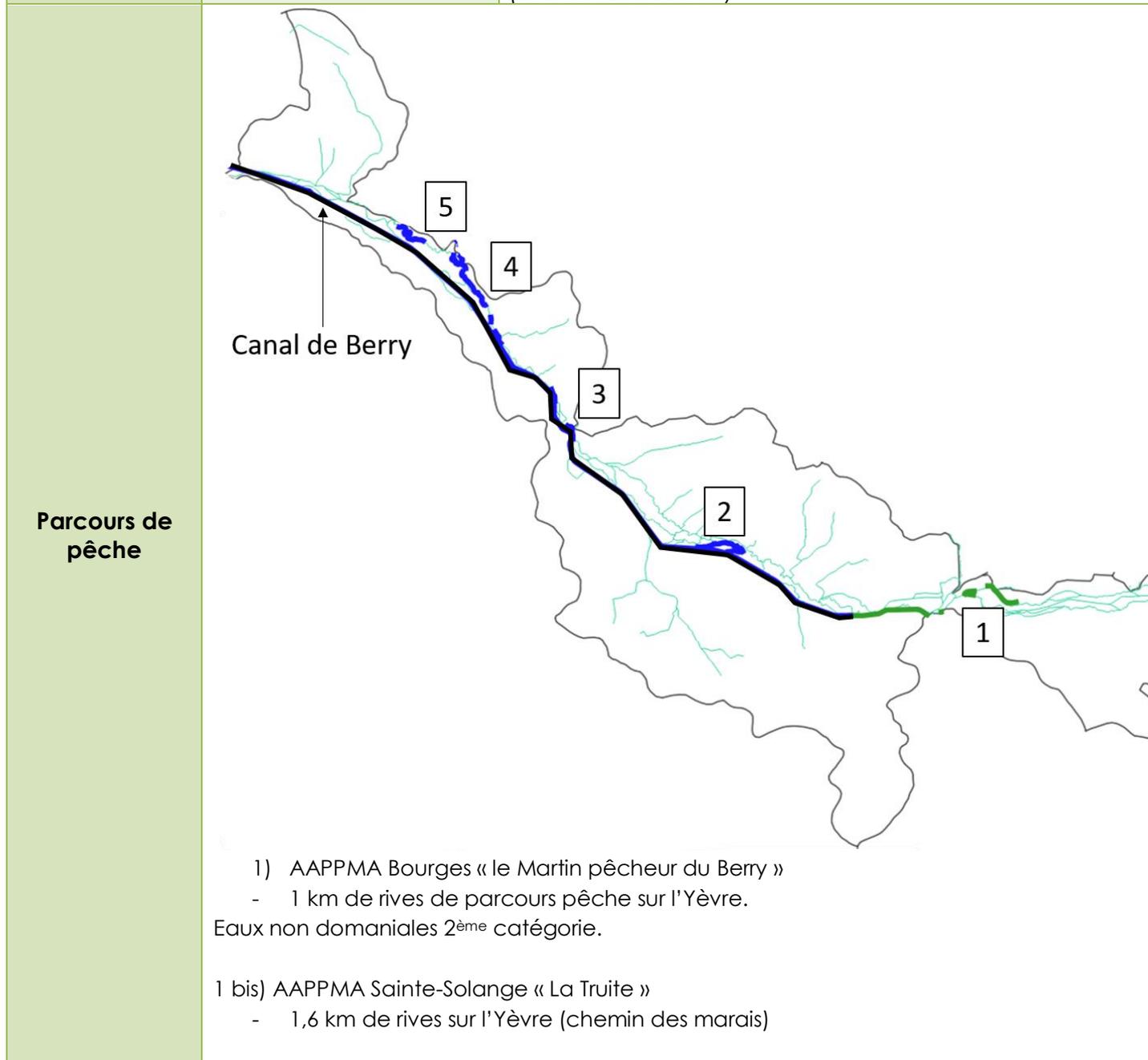
D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la truite fario pour plus de 80% de l'année (entre 4°C et 19°C). La température de l'eau de ce contexte est convenable pour satisfaire des exigences de la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	- AAPPMA Bourges « le Martin pêcheur du Berry »	1641 adhérents (Effectif 2017)
			1401 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Marmagne « la Tanche »	233 adhérents (Effectifs 2017)
			226 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Mehun-sur-Yèvre « le Gardon mehunois »	281 adhérents (Effectif 2017)
		260 adhérents (Effectif 2016)	
		- AAPPMA Foëcy « la Brème »	65 adhérents (Effectifs 2017)

			41 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le Vairon »	132 adhérents (Effectif 2017)
			138 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais »	474 adhérents (Effectif 2017)
			360 adhérents (Effectif 2016)
	Associations de pêche non agréées	Association forestière de pêche (à Bourges) Amicale de pêche Michelin de Saint-Doulchard La perche germinoise (à Saint-Germain-du-Puy) Association des pêcheurs de l'Etang des Bulles – Marmagne Association Mehun Pêche Compétition (à Mehun-sur-Yèvre) (Source : Dataasso.fr)	



	<p>2) AAPPMA Marmagne « la Tanche »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 km de rives de parcours pêche sur l'Yèvre. - 2 ha / 1,2 km de rives de parcours pêche au plan d'eau de la Sablière de la Croix Saint-Marc. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>3) AAPPMA Mehun-sur-Yèvre « le Gardon mehunois »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,5 km de rives de parcours pêche sur l'Yèvre. - 3,5 ha et 1,2 ha / ~ 1 km de rives de parcours pêche au plan d'eau des Sablières des Varennes. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>4) AAPPMA Foëcy « la Brème »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 km de rives de parcours pêche sur l'Yèvre. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>5) AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « le Vairon »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 km de rives de parcours pêche sur l'Yèvre. <p>Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p><i>(Source : federationpeche18.fr)</i></p> <p>Remarque : L'AAPPMA de Vierzon possède des parcours sur le canal (Cf Fiche Canal de Berry) et sur le Cher (Cf Fiche Cher).</p>
<p>Réserves de pêche</p>	<p>/</p>
<p>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mehun-sur-Yèvre « le Gardon mehunois » <ul style="list-style-type: none"> • Arrachage de plantes envahissantes (ex : Jussie) en 2016 sur le Canal de Berry. • Capture de poisson-chat depuis 2014. • Entretien des berges et des abords de pêche à la Sablière des Varennes. - AAPPMA Marmagne « la Tanche » <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des parcours de pêche du canal de Berry et de la Sablière de la Croix-Saint-Marc. • Arrachage de plantes envahissantes dans le canal de Berry (ex : Jussie). - AAPPMA Foëcy « la Brème » <ul style="list-style-type: none"> • Arrachage de plantes envahissantes (ex : Jussie) en 2011 sur le Canal de Berry. - AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « le Vairon » <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des berges du parcours de pêche • ND (Riverains)
<p>Déversements éventuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais » Déversements uniquement dans le canal (Cf Fiche Canal du Berry) - AAPPMA Mehun-sur-Yèvre « le Gardon mehunois » Chaque année depuis 2012 dans le Canal de Berry et l'Yèvre <ul style="list-style-type: none"> • 300 kg de gardons (GAR) • 80 kg de tanches (TAN) • 80 kg de carpes (CCO) • 50 kg de perches (PER) <p>Et plus rarement : Black-Bass (BBG), goujon (GOU), brochet (BRO), sandre (SAN).</p>

- AAPPMA Marmagne « la Tanche »

Aucun déversement dans l'Yèvre, uniquement dans le canal (Cf Fiche Canal du Berry).

- Déversements de 100-150 kg de gardons dans la Sablière de la Croix Saint-Marc tous les ans.

- AAPPMA Foëcy « la Brème »

Déversements uniquement dans le canal (Cf Fiche Canal du Berry)

- AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « le Vairon »

Aucun déversement dans l'Yèvre, uniquement dans l'Etang de Saint-Laurent (Cf Fiche Barangeon).

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact modéré	Impact modéré
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Effet « plan d'eau ». Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
		Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Difficultés de circulation pour les anguilles	Impact modéré	Impact fort
	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour alimentation de biefs, irrigation agricole, et canal de Berry	Perte de débit dans le cours principal. Accentuation d'étéage estival	Impact faible	Impact fort localement / modéré à l'échelle du contexte
Facteur	Présence de plantes invasives (Jussie)	Accélération de la vitesse de comblement des nombreuses annexes hydrauliques (frayères à brochet)	Impact modéré	Impact modéré

annexe	Dégradation de la qualité de l'eau (Nitrate, phytosanitaires, substances dangereuse)	Aggravation des conditions de survie en période d'étéage (tendance à l'eutrophisation) Dégradation des peuplements piscicoles	Impact faible	Impact modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0331a FRGR0331b FRGR2064</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>	

						<p>lothique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p> <p>Améliorer les possibilités de colonisation par l'anguille</p>	
	<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Amont du contexte + quelques secteurs en aval de Bourges</p>	<p>FRGR0315b</p>	<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau)</p>	<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
2	<p>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>Gestion du système de drainage agricole</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0315b</p>	<p>Rétablissement et maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer La qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrates »</p>

	<p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en nitrates et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p> <p>Gestion des matières en suspension (MES) et matières toxique (MTOX)</p>					<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
--	---	--	--	--	--	--	--

	<p>Contrôler et empêcher la prolifération de plantes invasives</p> <p>9D « Contrôler les espèces envahissantes » (Jussie / myriophylle du Brésil))</p>	<p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p> <p>Surveiller l'impact de la présence des invasives sur les annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0315b</p>	<p>Maintien d'une population piscicole cyprinicole en bon état</p>	<p>Limiter la destruction des habitats aquatiques (essentiellement annexes hydrauliques / frayères à brochet)</p>	<p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>
	<p>Gestion / restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0289</p>	<p>Gestion / restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Maintenir un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>	<p>Gestion / restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Maintenir la surface de zones de reproduction pour le brochet</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Raisonnée (tendre vers une gestion patrimoniale dans les secteurs où la demande halieutique est faible)

- Préserver les populations naturelles et les capacités de production du milieu sur l'ensemble du contexte.
- Limiter les déversements de poissons surdensitaires aux secteurs les plus perturbés et fréquentés (demande halieutique supérieure aux capacités du milieu).

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).